

## SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>NOM DU PRODUIT</b>	<b>BASE DE CRÈME PEAU GRASSE</b>
<b>CODE DU PRODUIT</b>	<b>2832</b>
<b>FOURNISSEUR</b>	<p><b>MEDISCA Inc.</b> Tel.: 1.800.932.1039   Fax.: 1.855.850.5855 661 Route 3, Unité C, Plattsburgh, NY, 12901 3955 Avenue Mesa Vista O., Unité A-10, Las Vegas, NV, 89118 6641 Rue Belt Line N., Suite 130, Irving, TX, 75063</p> <p><b>MEDISCA Pharmaceutique Inc.</b> Tel.: 1.800.665.6334   Fax.: 514.338.1693 4509 Rue Dobrin, St. Laurent, QC, H4R 2L8 21300 Gordon Way, Unité 153/158, Richmond, BC V6W 1M2</p> <p><b>MEDISCA Australia PTY LTD</b> Tel.: 1.300.786.392   Fax.: 61.2.9700.9047 Unité 7, Heritage Business Park 5-9 Rue Ricketty, Mascot, NSW 2020</p>
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	CHEMTREC Jour et nuit. Pour appels du Canada ou des É-U: 1-800-424-9300 Centre d'information sur les poisons de NSW (Australie): 131 126
<b>UTILISATIONS</b>	Crème cosmétique à mélanger aux boosters Blend & Boost™ afin de créer des produits de soins de la peau personnalisés (Topique).

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>CLASSEMENT SGH</b>	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
<b>PICTOGRAMME</b>	Ne s'applique pas			
<b>MENTION D'AVERTISSEMENT</b>	Ne s'applique pas			
<b>MENTION(S) DE DANGER</b>	Ne s'applique pas			
<b>DANGER(S) - AUSTRALIE SEULEMENT</b>	Ne s'applique pas			
<b>CONSEILS DE PRUDENCE</b>	<b>Prévention</b>	Ne s'applique pas		
	<b>Intervention</b>	Ne s'applique pas		
	<b>Entreposage</b>	Ne s'applique pas		
	<b>Élimination</b>	Ne s'applique pas		
<b>CLASSEMENT HMIS</b>	<b>Danger(s) pour la santé</b>	0	<b>Inflammabilité</b>	0
	<b>Réactivité</b>	0	<b>Protection Individuelle</b>	A

## SECTION 3: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

<b>NOM CHIMIQUE</b>	Ne s'applique pas
<b>NOM BOTANIQUE</b>	Ne s'applique pas
<b>SYNONYME</b>	Ne s'applique pas
<b>FORMULE CHIMIQUE</b>	Ne s'applique pas
<b>NUMÉRO DE CAS</b>	Ne s'applique pas

NUMERO DE CAS ALTERNATIF

Ne s'applique pas

POIDS MOLÉCULAIRE

Ne s'applique pas

COMPOSITION

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	% PAR POIDS
HEXYLÈNE GLYCOL	107-41-5	< 0.1

D'après les connaissances du fournisseur, il n'y a aucun autre ingrédient présent dans les concentrations utilisées qui porte un danger pour la santé et donc, qui nécessiterait de figurer dans cette section.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer les yeux avec des quantités copieuses d'eau pendant 15 minutes en séparant les paupières avec les doigts. Si l'irritation persiste, obtenir de l'aide médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

Ne devrait pas être un danger pour la peau si utilisé sous les conditions prévues. Laver avec du savon et de l'eau si de l'irritation se produit. Consulter un médecin si l'irritation se développe et persiste.

SI INGÉRÉ

Appeler un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas inciter de vomissements sans conseil médical.

SI INHALÉ

Ne devrait pas être un danger pour la peau si utilisé sous les conditions prévues. Porter la victime dans un endroit aéré. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la personne a de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS

Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

DANGERS SPÉCIFIQUES DU PRODUIT CHIMIQUE

Ne s'applique pas

PROPRIÉTÉS INFLAMMABLES

Peut être combustible à des températures élevées.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX

Durant un incendie, des vapeurs dangereuses seront produites

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS

**Petit feu:** produit chimique sèche, CO2 ou eau pulvérisée. **Grand feu:** produit chimique sèche, CO2, mousse résistante à l'alcool ou eau pulvérisée. Éviter de mouiller l'intérieur des récipients.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS

Porter un respirateur autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter une protection respiratoire. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers une zone sécuritaire. Éviter de respirer la poussière.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR L'ISOLATION DU PRODUIT

Si sur le sol, balayer ou pelleter le matériel et placer dans un récipient approprié. Minimiser la génération de poussière.

PROCÉDURES DE NETTOYAGE

Ne pas toucher les contenants endommagés ou la matière renversée sans porter les vêtements de protection appropriés. Porter un respirateur, des lunettes protectrices appropriées, des bottes de caoutchouc et des gants de caoutchouc épais. Arrêter la fuite si possible de le faire sans risque. Empêcher la pénétration dans les voies d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Éteindre toutes les sources d'ignition. Évacuer le secteur. Si nécessaire, employer un brouillard d'eau pour disperser les vapeurs. Absorber la matière avec de la vermiculite compatible ou un autre matériel absorbant. Placer la matière dans des récipients appropriés et étiquetés en vue de leur élimination. Aérer la région affectée et nettoyer le site du déversement après que la matière soit ramassée. Ne pas déverser dans le système d'égout ni dans les descentes d'eau.

**SECTION 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**
**PROCÉDURES DE MANUTENTION**

Évitez le contact avec les yeux. Conserver à l'écart des matières incompatibles, dans un endroit bien ventilé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Entreposer conformément aux règlements locaux. Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Les récipients qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE**

Conserver dans le contenant original, dans un contenant bien fermé, à l'abri de la lumière directe du soleil et de l'humidité. La température ambiante contrôlée indique une température ambiante de 20° à 25°C (68° à 77°F). Ceci équivaut à une température cinétique moyenne calculée non supérieure à 25°. Cette dernière permet des excursions de température entre 15° et 30°C (59° et 86°F) qui sont retrouvées dans les pharmacies, les hôpitaux et les entrepôts. Pourvu que la température cinétique moyenne reste dans l'écart autorisée, des températures jusqu'à 40°C (104°F) sont permises en autant qu'elles ne dépassent pas 24 heures. Conserver dans des contenants bien fermés, à l'abri de la lumière du soleil et à température ambiante contrôlée.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

Nom Chimique: HEXYLÈNE GLYCOL Numéro de CAS: 107-41-5

	TWA	Valeur Plafond	STEL	REL	IDLH	Remarques
OSHA PEL	N/L	N/L	-	-	-	-
ACGIH TLV	N/L	25 ppm	N/L	-	-	-
NIOSH	N/L	25 ppm; 125 mg/m <sup>3</sup>	N/L	25 ppm; 125 mg/m <sup>3</sup>	N/L	-
AIHA WEEL	N/L	N/L	N/L	-	-	-
Safe Work Australia HSIS	25 ppm; 121 mg/m <sup>3</sup>	N/L	N/L	-	-	-
HSE	25 ppm; 123 mg/m <sup>3</sup>	N/L	25 ppm; 123 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

N/L = Non Listé

**DIRECTIVES D'EXPOSITION**

Consulter les autorités locales afin d'obtenir les limites d'exposition provinciales ou de l'État. Fraction de particules respirables, non réglementées autrement: 5 mg /m<sup>3</sup>.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Yeux:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Peau:** Aucune précaution spéciale doit être adoptée lors d'une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Vêtements:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail. **Respirateurs:** Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

**CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE**

Pas nécessaire pour une utilisation normale. Manœuvrer selon les bonnes pratiques de travail.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**
**ÉTAT PHYSIQUE**

Solide

**DESCRIPTION**

Crème fluide épaisse blanche à blanc cassé, avec une odeur caractéristique.

**SOLUBILITÉ**

Pas disponible

**ODEUR**

Odeur caractéristique

**INFLAMMABILITÉ**

Peut être combustible à des températures élevées

<b>SEUIL D'ODEUR</b>	Pas disponible	<b>pH</b>	5.5 - 7.0	<b>POINT DE FUSION</b>	Pas disponible
<b>POINT D'ÉBULLITION</b>	Pas disponible	<b>POINT DE CONGÉLATION</b>	Pas disponible	<b>POINT D'IGNITION</b>	Pas disponible
<b>GRAVITÉ SPÉCIFIQUE</b>	1.00 - 1.04	<b>TAUX D'ÉVAPORATION</b>	Pas disponible	<b>LIMITE EXPLOSIVE</b>	Pas disponible
<b>LIMITE INFLAMMABILITÉ SUPÉRIEURE/ LIMITE EXPLOSIVE</b>	Pas disponible	<b>LIMITE INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE / LIMITE EXPLOSIVE</b>	Pas disponible	<b>TENSION DE VAPEUR</b>	Pas disponible
<b>DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1)</b>	Pas disponible	<b>DENSITÉ RELATIVE (EAU = 1)</b>	Pas disponible	<b>log P (OCTANOL-EAU)</b>	Pas disponible
<b>TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION</b>	Pas disponible	<b>TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION</b>	Pas disponible	<b>VISCOSITÉ</b>	Pas disponible

**NOTES** Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>RÉACTIVITÉ</b>	Non établie
<b>STABILITÉ</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>MATÉRIAUX À ÉVITER</b>	Oxydants forts.
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b>	Émanations toxiques de monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, d'oxyde d'azote et d'autres gaz peuvent se produire.
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE</b>	Ne se produira pas.
<b>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES</b>	Non établie
<b>CONDITIONS À ÉVITER</b>	Humidité, lumière du soleil et températures extrêmes.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

<b>TOXICITÉ AIGÜÉ</b>	Orale: Rat: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Cutané: Lapin: DL50: (mg/kg): N'est pas disponible Inhalation: Rat: CL50: (mg/L/4hr): N'est pas disponible
<b>CORROSION/IRRITATION CUTANÉE</b>	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
<b>LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE</b>	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
<b>SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE</b>	Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Contient du phénoxyéthanol, du sorbate de potassium, de l'EDTA disodique et de l'hexylène glycol qui peut entraîner des réactions chez les individus sensibilisés.
<b>EFFET MUTAGÈNE SUR LES CELLULES GERMINALES CANCÉROGÉNÉCITÉ</b>	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
<b>OSHA</b>	HEXYLÈNE GLYCOL est inscrit(e). Aucun autre composant de ce produit présent à ≥0.1% n'est inscrit.

**INFORMATIONS DE CANCÉROGÉNÉCITÉ**
**TOXICITÉ POUR LE SYSTÈME REPRODUCTEUR**
**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE**
**TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**
**DANGER PAR ASPIRATION**
**SIGNES ET LES SYMPTÔMES D'EXPOSITION**
**EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

<b>NTP</b>	Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'est inscrit.
<b>CIRC</b>	POLYMÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE est listé(e) dans le groupe 3 (inclassable quant à sa cancérogénicité pour les humains). Aucun autre composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ n'a été évalué.
<b>Proposition 65 de la Californie</b>	Aucun composant de ce produit présent à $\geq 0.1\%$ est connu par l'État de la Californie pour causer le cancer, des défauts de naissance ou des dangers pour la reproduction. En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
	En raison du manque de données la classification n'est pas possible.
	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.
<b>Inhalation</b>	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif si ingéré. Peut provoquer des nausées et des vomissements en cas d'ingestion
<b>Peau</b>	Ne devrait pas présenter un danger significatif si utilisé sous les conditions prévues. Peut causer une irritation cutanée.
<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation oculaire.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**TOXICITÉ**

CE50 : 48 Hr: Crustacea: (mg/L): N'est pas disponible  
 CL50: 96 Hr: Poisson: (mg/L): N'est pas disponible  
 CE50: 72 ou 96 Hr: Algues (ou d'autres plantes aquatiques): (mg/L): N'est pas disponible

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ**

N'est pas disponible

**POTENTIEL DE BIOACCUMULATION**

N'est pas disponible

**MOBILITÉ DANS LE SOL**

N'est pas disponible

**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES**

N'est pas disponible

Ce produit n'est pas destiné à être libéré dans l'environnement.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

Éliminer conformément à la réglementation locale/fédérale . Éviter de libérer dans l'environnement.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**ÉTATS-UNIS ET CANADA**
**NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU**

Produit non dangereux

**NUMÉRO ONU**

Ne s'applique pas

**CLASSE**

Ne s'applique pas

**GROUPE D'EMBALLAGE** Ne s'applique pas

**AUSTRALIE**

**NOM D'EXPÉDITION DE L'ONU** Produit non dangereux

**NUMÉRO ONU** Ne s'applique pas

**CLASSE** Ne s'applique pas

**GROUPE D'EMBALLAGE** Ne s'applique pas

**HAZCHEM** Ne s'applique pas

**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX** Pas disponible

**INFORMATIONS D'EXPÉDITION SPÉCIALES** Ne s'applique pas

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Nom Chimique & numéro de CAS	CERCLA 40 CFR Partie 302.4	SARA (Titre III) 40 CFR	EPA 40 CFR Partie 355		Droit de Savoir (Right-to-know)			Proposition 65 de la Californie
			Annexe A	Annexe B	Pennsylvanie	New Jersey	Massachusetts	
HEXYLÈNE GLYCOL 107-41-5	N/L	N/L	N/L	N/L	X	X	X	N/L

N/L = Not Listed; X = Listed

**RÈGLEMENTS AUSTRALIENS**

Nom Chimique & numéro de CAS	Règlements pour Poisons et les Marchandises Thérapeutiques	Loi des Marchandises Thérapeutiques	Code De Pratique - Précurseurs De Drogues Illicites
HEXYLÈNE GLYCOL 107-41-5	N/L	N/L	N/L

## SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

**RÉFÉRENCES**

**ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

Disponibles sur demande

**CAS** - Chemical Abstract Service; **SGH** - Système Général Harmonisé; **OSHA** - Occupational Safety & Health Administration des É-U; **PEL** - Limite d'exposition permmissible; **HSIS** - Système d'information sur les substances dangereuses; **STEL** - Limite d'exposition de courte durée; **AIHA** - American Industrial Hygiene Association; **WEEL** - Valeur limite d'exposition environnementale en milieu de travail; **LD50** - Dose létale, 50%; **CIRC** - Centre International de Recherche sur le Cancer; **NTP** - National Toxicology Program; **SIMDUT** - Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail; **SARA** - Superfund Amendments and Reauthorization Act; **EPA** - Agence de Protection Environnementale; **CERCLA** - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; **HMIS** - Système d'information sur les matériaux dangereux; **NIOSH** - National Institute for Occupational Safety and Health; **MSHA** - Mine Safety and Health Administration; **TWA** - Moyenne pondérée dans le temps; **ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **IDHL** - Immédiatement dangereux pour la santé ou pour la vie; **TLV** - Valeur de seuil limite; **HSE** - Health and Safety Executive; **REL** - Limite d'exposition recommandée

**DERNIÈRE RÉVISION**

04/2019

**REPLACE**

Ne s'applique pas

**AVERTISSEMENT**

Ce document a été créé en conformité avec les règlements de OSHA, Safe Work Australia et SIMDUT. L'information ci-dessus est considérée comme étant correcte mais ne prétend pas être exhaustive et ne devrait être utilisée comme guide seulement. L'information contenue dans ce document est basée sur l'état actuel de nos connaissances et s'applique au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Cette information ne présente aucune garantie sur les propriétés du produit. MEDISCA® ne peut être tenu responsable pour tout dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit mentionné ci-dessus. Les récipiendaires du produit doivent prendre la responsabilité d'observer les lois et les règlements existants.